

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

---

## RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par  
M. Maillard, rapporteur

-----

#### ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 23.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 6.